



AKTO et l'Agefiph signent une convention dans les Hauts-de-France pour renforcer l'accès à l'emploi des personnes handicapées

À Lille, le 7 septembre 2022. La convention signée entre AKTO et l'Agefiph constitue la déclinaison régionale du partenariat national entre les deux organismes. À travers ce rapprochement, l'objectif est de renforcer l'accès à l'emploi et de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les branches professionnelles d'AKTO, ainsi que d'amplifier la mobilisation des entreprises en faveur de l'embauche des personnes handicapées. La signature de cette convention régionale aura lieu dans les locaux d'Agefiph Hauts-de-France, situé 27 bis rue Faubourg à Lille, le 7 septembre 2022.

La convention entre AKTO et l'Agefiph au niveau national pour la période 2022-2024 a pour vocation à être déclinée dans chaque région afin de s'adapter aux réalités de chaque territoire. C'est déjà le cas en Île-de-France, en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, en Bourgogne-Franche-Comté, dans la Région Sud, en Corse et en Normandie, où des conventions ont été signées entre la direction régionale d'AKTO et la délégation régionale de l'Agefiph permettant d'accroître l'impact de leurs actions. Ces conventions territoriales prévoient le déploiement d'un plan d'actions qui se décline sur cinq axes principaux.

Axe 1 : Informer, outiller et professionnaliser les entreprises

En partenariat avec l'Agefiph, **les conseillers d'AKTO accompagnent quotidiennement les entreprises des branches professionnelles pour les sensibiliser aux sujets liés au handicap.** Ils organisent des webinaires et des ateliers animés par des ressources experts du handicap, l'Agefiph et le Cap Emploi. En région Hauts de France, plus de **100 entreprises ont déjà identifié et formé un référent au sein de leur structure.** Début 2022 ces derniers ont été interrogés pour identifier leurs attentes et planifier les actions en phase avec leurs besoins. Une meilleure information sur le sujet permet aux entreprises de mieux appréhender le recrutement ou le maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap. **Une action de sensibilisation des conseillers d'AKTO animée par l'AGEFIPH est également planifiée en 2022 pour amplifier les interventions en faveur des entreprises sur le sujet du Handicap.**

Axe 2 : Développer les qualifications des actifs par la formation

Le rôle d'AKTO est d'**intégrer pleinement les personnes en situation de handicap dans le monde professionnel**. Dans le cadre de la convention, les équipes de l'Agefiph et d'AKTO travaillent ensemble pour que les personnes en situation de handicap accèdent plus facilement aux différents dispositifs de formation. Durant l'année, AKTO propose un service de suivi renforcé aux salariés en contrat d'apprentissage et aux entreprises les employant. Ce service permet de sécuriser le parcours de la personne et d'accompagner l'entreprise. L'objectif « être facilitateur » pour lever les freins et proposer des solutions adaptées. Le service Apprentissage propose des webinaires mensuels, plusieurs seront dédiés aux thématiques du Handicap. Les différentes actions ont permis en 2021 de **favoriser la signature de 149 contrats d'apprentissage avec des travailleurs handicapés, dans la région Hauts-de-France**.

Axe 3 : Favoriser l'intégration des demandeurs d'emploi

AKTO s'engage à aider les demandeurs d'emplois en situation de handicap dans leurs recherches. Pour cela, **AKTO organise des actions partout sur le territoire pour faciliter l'accès à l'emploi**. Sur le dernier trimestre 2021, sur les bassins d'emploi Flandres Littoral **33 personnes ont bénéficié d'une formation de remobilisation vers l'emploi co-financée par l'Agefiph**. 14 entreprises se sont mobilisées sur ces actions ce qui a permis à 18 candidats de retrouver un emploi. En 2022, des actions similaires seront organisées en Hauts-de-France ainsi que des « Semaine Portes ouvertes » pour faire découvrir aux personnes en situation de handicap les opportunités proposées par nos entreprises.

Axe 4 : Favoriser le maintien de l'emploi

AKTO souhaite favoriser la sécurisation des parcours professionnels pour tous. L'OPCO facilite le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap par la formation. Dans le cadre de la convention nationale signée avec l'Agefiph, **AKTO a mis en place l'expérimentation Réussi'TH dans quatre régions (PACA, Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Normandie)**. L'objectif est de créer une concertation collective à l'échelle du territoire pour identifier les solutions d'emploi et de formation les mieux adaptées en fonction des handicaps et répondre aux besoins de recrutement des entreprises. **Cette expérimentation a permis en 2021 à 62 personnes en situation de handicap d'être accompagnées pour reprendre confiance et travailler leur estime de soi, découvrir les métiers qui recrutent, se préparer à la rencontre avec les entreprises et se voir ainsi proposer des opportunités d'emploi et formation par les entreprises**.

Axe 5 : Accompagner les politiques des branches

Dans la cadre de ce partenariat, **AKTO s'appuie sur les branches professionnelles fortement représentées dans les territoires afin de mettre en place des actions de sensibilisation spécifiques.** En Hauts-de-France, les branches de l'Hôtellerie et de la Restauration, de la Sécurité et du Travail Temporaire sont d'ores et déjà très mobilisées sur le sujet. L'objectif est de familiariser les entreprises avec le recrutement et la formation des personnes en situation de handicap et ainsi rassurer et inciter celles-ci à postuler un emploi ou une formation, sans crainte d'être discriminées.

"La déclinaison de ce partenariat avec l'Agefiph au niveau régional confirme la mobilisation d'AKTO en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au plus près des entreprises présentes sur notre territoire. AKTO souhaite sensibiliser les entreprises à l'enjeu d'attirer, de recruter et de former des actifs porteurs d'un handicap qui constituent les talents dont elles auront besoin pour se développer." explique Jean Hédou, le président d'AKTO.

"Accompagner les publics en situation de handicap dans leurs accès à l'emploi est une priorité pour AKTO. En concertation avec les branches professionnelles, les équipes d'AKTO adaptent chaque jour les dispositifs de formation qu'elles proposent afin d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi durable." ajoute Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.